

"Saint Georges de Mons"

asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl

Forme juridique : asbl

Siège social : B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22 (Arrondissement de Mons)

Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Edition 2008

Concours annuel de création d'une image mettant en scène « Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons »

Règlement

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons », en collaboration avec la Ville de Mons

1. Concours

Du 6 décembre 2007 au 1^{er} février 2008, l'asbl « Saint Georges de Mons », dont le siège social est situé Hôtel de Ville de Mons, Grand-Place, à B-7000 Mons, organise un concours, en collaboration avec la Ville de Mons, intitulé « Le Doudou illustré » - Edition 2008.

Le présent règlement décrit l'organisation de ce concours et en fixe les conditions de participation.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique appartenant à l'une des deux catégories précisées ci-après, à l'exclusion des administrateurs et autres membres de l'asbl « Saint Georges de Mons », des membres du jury constitué dans le cadre du présent concours ainsi que de tout agent communal de la Ville de Mons concerné par l'organisation de ce concours, en ce compris les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Quelle que soit la catégorie, une seule participation par concurrent est admise et tout projet ne peut avoir qu'un seul et unique auteur.

Aussi, il est créé deux catégories : une catégorie réservée aux jeunes de l'enseignement primaire et de 1^{ère} secondaire, soit la catégorie « Enfants », et une catégorie réservée aux jeunes de l'enseignement de 2^{ème} secondaire et plus et aux adultes, soit la catégorie « Adultes et adolescents ».

Les mineurs d'âges (de l'enseignement de 1^{ère} primaire minimum) sont ainsi admis à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait pour un mineur d'âge de participer implique qu'il ait obtenu cette autorisation au préalable – tel que le prévoit le formulaire de participation. L'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit d'en demander la justification écrite (cf. le formulaire de participation) ainsi que de disqualifier tout mineur participant qui ne remplirait pas cette condition.

Aussi, pour ce qui est de la catégorie « Enfants », la participation peut se faire de deux façons – mais toujours à raison d'une seule participation possible par concurrent :

- soit en dehors de l'activité scolaire ;
- soit dans le cadre de l'activité scolaire, et donc en transitant par l'établissement scolaire qui se chargera alors de la transmission des projets de visuels réalisés par ses élèves.

Les participants seront attentifs au fait que les modalités de participation diffèrent d'une catégorie à l'autre, tel que le précise le présent règlement.

3. Thématique

L'asbl « Saint Georges de Mons » invite toute personne qui remplit les conditions de participation, à lui adresser un visuel « mettant en scène » la Ducasse rituelle de Mons.

Le participant trouvera en annexe 1 du présent règlement une description de ce qu'il faut entendre par Ducasse rituelle de Mons, dont les quatre moments forts ainsi identifiés sont : la Descente de la châsse des reliques de Madame sainte Waudru, la Procession du Car d'Or, la Montée du Car d'Or et le Combat dit Lumeçon.

Le visuel proposé doit comporter un lien évident avec la Ducasse rituelle de Mons (symboles, expressions, motifs, etc.).

4. Calendrier et mode de sélection

• ~~6 décembre 2007.~~

Lancement du concours.

• ~~1^{er} février 2008~~

Clôture de l'« appel à projets » ; le 1^{er} février 2008, 17h00, étant l'échéance ultime pour la remise des projets de visuels.

• ~~Semaine du 4 février 2008~~

Sélection par un jury des projets de visuels jugés meilleurs.

• ~~Du 22 février au 2 mars 2008~~

Exposition (en la Salle des Sacquiaux de l'Hôtel de Ville de Mons) des visuels sélectionnés par le jury et soumis au vote du public.

• ~~Approximativement 1 mois avant le Doudou 2008 – qui aura lieu le 18 mai 2008~~

Présentation au public des visuels primés.

5. Participation

Quelle que soit la catégorie

a) Toute candidature doit comporter les documents suivants :

- Le formulaire de participation adéquat (selon la catégorie à laquelle appartient le participant – cf. annexes 2 et 3 du présent règlement), dûment complété et signé. Ce formulaire est notamment disponible auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville de Mons, auprès de l'accueil de l'Office du Tourisme de Mons ou encore sur le site internet www.mons.be. Il peut aussi être obtenu (soit par mail, soit par voie postale) sur demande expresse en s'adressant au 065/40.59.75 ou 76 ou 77 ou 78 ou encore par mail à l'adresse relations.exterieures@ville.mons.be.
- Le projet de visuel, selon les modalités (format, support, quantité, original, copies, etc.) spécifiques à chaque catégorie (cf. ci-après).

b) Toute candidature (comportant les documents requis) doit être remise en mains propres à l'une des quatre personnes suivantes du Service des Relations Extérieures de la Ville de Mons, soit Mme Anne DEBEY, soit Mme Isabelle TELLIER, soit Mme Françoise DENIS, soit Mme Christine CAROY, et glissée dans une enveloppe scellée (à ne pas plier), adressée à l'asbl « Saint Georges de Mons » et comportant les mentions suivantes :

Asbl « Saint Georges de Mons »
Concours « Le Doudou illustré », édition 2008
A l'attention de
Mme Anne-Sophie CHARLE
Administrateur délégué
Hôtel de Ville
Grand-Place
B-7000 Mons

c) L'envoi des candidatures par voie postale est exclu pour des raisons évidentes de risque de détérioration du visuel proposé. Toute candidature qui serait ainsi adressée par voie postale ne sera pas prise en considération. Il en est de même pour toute candidature qui serait adressée via internet.

d) Toute candidature doit être rentrée au plus tard le 1^{er} février 2008 à 17h00. Au-delà de ce délai, aucune candidature ne sera prise en compte.

e) Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception, délivré au moment de sa remise en mains propres.

f) Toute candidature incomplète ou non conforme ne sera pas prise en considération.

- g) Toutes les techniques graphiques pour la création du visuel sont autorisées.
- h) En vue de respecter l'anonymat lors de la sélection des visuels, il est demandé aux participants de signer leur œuvre uniquement au dos du document.
- i) Une seule et unique participation par concurrent est admise (chaque participant ne pouvant donc proposer qu'un seul visuel) et tout projet ne peut avoir qu'un seul et unique auteur.
- j) Le visuel proposé ne peut porter atteinte aux lois et à la morale. Il ne peut en aucun cas revêtir un caractère extrémiste, de quelle que nature que ce soit. Ainsi, tout visuel qui serait jugé illicite, nuisible, menaçant, harcelant, illégitime, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée d'une personne, rancunier, raciste, xénophobe ou blâmable d'une autre manière sera exclu.
- k) Chaque visuel proposé sera d'abord soumis à un jury interne qui se réunira durant la semaine du 4 février 2008. Ce jury sera composé de représentants de l'asbl « Saint Georges de Mons », de représentants des organisateurs de la Ducasse rituelle de Mons et de spécialistes en arts plastiques et visuels, marketing, etc. et, pour ce qui est des visuels relevant de la catégorie « Enfants », de personnes qualifiées en la matière. Il aura pour mission de sélectionner 30 visuels proposés (et validés) dans la catégorie « Adultes et adolescents » et 15 visuels proposés (et validés) dans la catégorie « Enfants ». Pour ce qui est des visuels relevant de la catégorie « Adultes et adolescents », une attention toute particulière sera apportée quant au fait que la création soit notamment « déclinable » sur une affiche et un t-shirt. Il sera en outre demandé au jury d'estimer les projets en fonction de leur potentiel propre de communication. Les visuels retenus par le jury seront ensuite soumis au vote du public à l'occasion de leur exposition, présentée en la Salle des Sacquiaux de l'Hôtel de Ville de Mons, du 22 février au 2 mars 2008. Les visuels de la catégorie « Adultes et adolescents » exposés seront des copies format A3 ; ceux de la catégorie « Enfants » seront des copies format A3 ou A4. Les possibilités de vote seront les suivantes : sur place (vote par le biais d'un bulletin papier à déposer au sein d'une urne réservée à cet effet), via le site internet www.mons.be ou encore via le journal « La Province » (en renvoyant à la rédaction de celui-ci le bulletin de vote qui paraîtra à l'occasion de chaque édition journalière). Le classement de ces projets (proposés au vote du public) se fera à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président du jury dont question ci-avant sera prépondérante. Sa décision sera sans appel.
- l) Les projets non sélectionnés et non primés ne seront pas retournés aux participants. Toutefois, ceux-ci sont libres d'en reprendre possession en se rendant, dès le premier jour ouvrable suivant immédiatement la proclamation des visuels primés, auprès du Service des Relations Extérieures de la Ville de Mons, accessible de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Mons, Grand-Place à B-7000 Mons.

Catégorie « Adultes et adolescents » (outre les dispositions figurant ci-avant)

- m) Le participant doit remettre son projet de visuel même selon les modalités suivantes :
- Remise de l'original 2D, format A3 maximum, signé uniquement au verso du document ; celui-ci sera conservé en les locaux de la Ville de Mons, cette disposition ayant pour but de s'assurer qu'il s'agit bien d'une œuvre originale créée par le concurrent.
 - Remise d'une copie papier 2D, format A3, destinée, si nécessaire, à l'exposition des visuels sélectionnés par le jury (cf. ci-avant).
 - Remise d'une copie numérique, destinée, si nécessaire, à la mise en ligne des visuels sélectionnés par le jury (cf. ci-avant). A cet égard, le participant a la possibilité de réaliser cette copie numérique en utilisant le matériel de certaines bibliothèques communales montoises, avec l'aide d'un personnel qualifié (numéros de contact et adresse mail à ce sujet : 065/88.59.78 ou 065/88.48.98 ; bibli.jemappes@bibli.cfwb.be).
 - Le visuel proposé doit être exploitable en vue d'une impression sur une affiche et un tee-shirt. En effet, le visuel primé et donc classé en premier lieu (suite au vote du public) dans le cadre de cette catégorie, deviendra l'image officielle du Doudou 2008 et sera utilisé notamment pour la création d'une affiche et d'un tee-shirt, mis en vente, lesquels deviendront ainsi respectivement l'affiche et le t-shirt officiels du Doudou 2008. Par ailleurs, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit d'utiliser ce même visuel pour la réalisation de tout support ou produit qu'elle décidera de réaliser et de rehausser éventuellement de ce visuel. A cet égard, le visuel ainsi primé sera susceptible d'être retravaillé par un graphiste, en accord avec l'auteur dudit visuel, en vue de sa « déclinaison » harmonieuse sur les supports et produits que la dite asbl réalisera ou fera réaliser.

Catégorie « Enfants » » (outre les dispositions figurant ci-avant)

- n) Le participant doit remettre son projet de visuel même selon les modalités suivantes :
- Remise de l'original 2D, format A3 maximum, signé uniquement au verso du document ; celui-ci sera conservé en les locaux de la Ville de Mons, cette disposition ayant pour but de s'assurer qu'il s'agit bien d'une œuvre originale créée par le concurrent. Les copies papiers et informatiques seront réalisées par les services de la Ville de Mons.
 - Le visuel primé et donc classé en premier lieu (suite au vote du public) dans le cadre de cette catégorie, sera reproduit sur les t-shirts offerts au petit public de la corde du Petit Lumeçon 2008.
- o) Tel que le précise le point 2 du présent règlement, la participation peut se faire de deux façons – mais toujours à raison d'une seule participation possible par concurrent :
- soit en dehors de l'activité scolaire ;
 - soit dans le cadre de l'activité scolaire, et donc en transitant par l'établissement scolaire qui se chargera alors de la transmission des projets de visuels réalisés par ses élèves.

6. Lauréats

Catégorie « Adultes et adolescents »

Un seul lauréat sera primé, soit celui dont le visuel aura été classé en premier lieu suite au vote du public (tel que le précise le point 5 du présent règlement). Un seul et unique prix, le premier, sera donc décerné dans le cadre de cette catégorie.

Catégorie « Enfants »

Trois lauréats seront primés, soit ceux dont le visuel aura été classé en premier, deuxième et troisième lieu suite au vote du public (tel que le précise le point 5 du présent règlement). Trois prix, soit un 1^{er} prix, un 2^{ème} prix et un 3^{ème} prix, seront donc décernés dans le cadre de cette catégorie.

Les lauréats des deux catégories en seront avertis par voie postale notamment.

7. Prix

Catégorie « Adultes et adolescents »

Si le lauréat de cette catégorie est âgé de 18 ans minimum, il recevra alors 1500 euros.

Si le lauréat de cette catégorie est âgé de moins de 18 ans, il recevra alors un pc portable d'une valeur de 1500 euros.

Par ailleurs, seul le visuel du lauréat de cette catégorie deviendra l'image officielle du Doudou 2008 et sera utilisé notamment pour la création d'une affiche et d'un tee-shirt, mis en vente, lesquels deviendront ainsi respectivement l'affiche et le t-shirt officiels du Doudou 2008.

Catégorie « Enfants »

Le lauréat de cette catégorie dont le visuel aura été classé en premier lieu recevra le 1^{er} prix, soit un pc portable d'une valeur de 1000 euros. Par ailleurs, seul ce visuel sera reproduit sur les t-shirts offerts au petit public de la corde du Petit Lumeçon 2008. Aussi, si ce visuel a été réalisé dans le cadre de l'activité scolaire, alors la classe du lauréat auteur de ce visuel sera gratifiée d'un « bonus ».

Le lauréat de cette catégorie dont le visuel aura été classé en deuxième lieu recevra le 2^{ème} prix, soit un appareil photographique numérique d'une valeur de 400 euros.

Le lauréat de cette catégorie dont le visuel aura été classé en troisième lieu recevra le 3^{ème} prix, soit un i-pod d'une valeur de 200 euros.

8. Propriété intellectuelle et droit à l'image

Si chaque participant continue à jouir du droit moral inaliénable sur son œuvre, il autorise cependant l'asbl « Saint Georges de Mons » à exploiter librement et dans le cadre du concours, l'œuvre adressée avec reproduction des mentions légales. Tous les ayants droit intellectuels acceptent de ne demander aucun droit d'auteur ni droit voisin. Chaque participant accepte par anticipation toute reproduction complète ou partielle de son image, laquelle ne sera pas rétribuée, quel que soit le support. Le créateur accepte que le visuel puisse continuer à être utilisé sous différentes formes les années suivantes, selon les mêmes conditions.

9. Acceptation du présent règlement

La participation au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement. Toute contestation quant à l'organisation du concours doit être adressée à l'asbl « Saint Georges de Mons » (à l'attention de Mme Anne-Sophie CHARLE – cf. coordonnées ci-avant).

10. Interprétation et lacune éventuelle du présent concours

Toute difficulté relative à l'interprétation du présent règlement ainsi qu'à tout cas non prévu par le présent règlement sera tranchée par le Conseil d'administration de l'asbl « Saint Georges de Mons ».

Tout renseignement concernant ce concours peut être obtenu en formant le 065/40.59.75 ou 76 ou 77 ou 78 ou par mail à relations.exterieures@ville.mons.be.

11. Limitation de la responsabilité des organisateurs du concours

L'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit de proroger, modifier ou annuler sans préavis le présent concours pour quelle que raison que ce soit.

12. Protection des données à caractère personnel

L'asbl « Saint Georges de Mons » tient à la protection de la vie privée. Les données à caractère personnel réunies dans le cadre du présent concours seront traitées par l'asbl « Saint Georges de Mons » en tant que responsable du traitement. Ces données seront utilisées pour le déroulement et l'exécution du présent concours. L'asbl « Saint Georges de Mons » peut également utiliser le nom des lauréats dans le cadre de la communication et de la promotion faite autour de ce concours. L'asbl « Saint Georges de Mons » peut communiquer ces données aux partenaires de ce concours.

13. Exonération de responsabilité

Tout participant s'engage à fournir une œuvre intégralement originale et inédite. Il assume seul l'entière responsabilité à cet égard. Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. S'il a reçu le prix, il sera contraint de le restituer.

Par ailleurs, tout participant déclare décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des visuels réalisés dans le cadre du présent concours, en ce compris tout autre document remis à cette occasion (dont les copies souhaitées).

14. Droit applicable et tribunaux compétents

L'exécution du présent règlement est soumise à la loi belge. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Mons sont compétents.

"Saint Georges de Mons"

asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl

Forme juridique : asbl

Siège social : B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22 (Arrondissement de Mons)

Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Edition 2008

Annexe 1

Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons (thématique du concours) : définition

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons », en collaboration avec la Ville de Mons

Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons

A Mons, le Doudou, c'est le nom populaire d'une semaine de grande liesse collective qui débute le week-end de la Trinité.

La Ducasse rituelle en constitue l'apogée. Ses origines remontent au XIV^{ème} siècle. Quatre moments forts la caractérisent.

- **La Descente de la châsse des reliques de Madame sainte Waudru**, fondatrice de la cité. Elle fait l'objet d'une émouvante cérémonie, le samedi soir, dans la collégiale qui porte son nom. A travers cette séance solennelle, le Doyen confie au Bourgmestre les reliques de la sainte afin de les processionner le lendemain dans les rues de la ville. Cette tradition est scellée par l'air du Doudou entonné avec ferveur par toute l'assistance. Cet air sera scandé tout au long des festivités.

- **La Procession**. Le dimanche matin, la châsse est posée sur un char d'apparat, le Car d'Or. C'est le coup d'envoi d'une journée chargée d'émotions et de joie. Quelque mille cinq cents participants, répartis en une soixantaine de groupes, défilent en costumes d'époque. Ils reconstituent les confréries et les corporations qui, depuis le Moyen Age, ont fait la richesse et la puissance de la capitale hainuyère. Attelé de six robustes chevaux de trait, le Car d'Or attirera tous les regards au cours de son périple dans la cité.

- **La Montée du Car d'Or**. A la fin du parcours de la Procession, le public se rassemble massivement derrière le Car d'Or. Dans l'enthousiasme général, des milliers de mains hissent alors l'attelage au sommet du raidillon pavé qui longe la Collégiale. L'enjeu est d'importance : la légende dit que le Car d'Or doit gravir d'un seul élan la rampe pour éviter le malheur à la ville. La Montée ne dure qu'une vingtaine de secondes. Elle est à ce point intense, qu'elle se ponctue dans une vibrante clameur du public.

- **Le Combat appelé « Lumeçon »**. Les reliques de sainte Waudru ont à peine regagné la collégiale que, déjà, saint Georges se prépare à affronter le Dragon. Il est accompagné des personnages du Lumeçon : Diables et Chin-Chins, Hommes Blancs et Hommes de Feuilles, Pompiers, Policiers en casques blancs ou bleus. Il est environ 12h30. Les acteurs du Combat entament alors la descente triomphante de la collégiale vers la Grand-Place (appelée la « descente de la rue des Clercs »).

Face à l'Hôtel de Ville, des milliers de personnes se sont déjà amassées. Elles sont avides d'arracher le crin porte-bonheur qui termine la queue « d'el biète », le Dragon.

Arrivé au cœur de la Place, saint Georges, entouré des personnages du jeu, combat le Dragon (d'abord à la lance et au sabre ; finalement au pistolet). Ce sera une demi-heure d'intense exaltation rythmée par le son frénétique du « Doudou ».

Le Dragon est enfin terrassé par saint Georges d'un dernier coup de pistolet. L'ensemble des personnages du Lumeçon rentre dans la cour de l'Hôtel de Ville. La foule enthousiaste, quant à elle, scande « Et les Montois ne périront pas ! ».

Le destin de la cité est pérennisé. La fête peut continuer !

Extrait de la publication « Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons », Mons, 2005

"Saint Georges de Mons"

asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl

Forme juridique : asbl

Siège social : B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22 (Arrondissement de Mons)

Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Edition 2008

Annexe 2

Catégorie « Adultes et adolescents »

(réservée aux jeunes de l'enseignement de 2^{ème} secondaire et plus et aux adultes)

Formulaire de participation

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons », en collaboration avec la Ville de Mons

1. DONNÉES CONCERNANT LE PARTICIPANT

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone et/ou Gsm :

Adresse mail :

Titre du visuel :

Signature du participant et date :

.....

2. RUBRIQUE À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI LE PARTICIPANT A MOINS DE 18 ANS

DÉCLARATION DES PARENTS DU PARTICIPANT OU DE L'ADULTE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE À L'ÉGARD DU PARTICIPANT

Nous soussignés/Je soussigné(e).....
déclarons/déclare :

- avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2008 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes ;
- autoriser¹.....
à participer à l'édition 2008 de ce concours et sous ces conditions ;
- que sont joints au présent formulaire, dûment complété, signé et daté, le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso, proposé par le participant concerné pour le concours dont question, ainsi qu'une copie papier 2D format A3 et une copie numérique de ce visuel ;
- décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du visuel original et de ses copies ci-joints.

¹ Indiquer les nom et prénom du participant

Signature des parents ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale et date :

.....

3. RUBRIQUE A COMPLÉTER SI LE PARTICIPANT A 18 ANS ET PLUS

Je soussigné(e) déclare :

- avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2008 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes ;
- joindre au présent formulaire, dûment complété, signé et daté, le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso, que je propose pour le concours dont question, ainsi qu'une copie papier 2D format A3 et une copie numérique de ce visuel ;
- décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du visuel original et de ses copies ci-joints.

Signature du participant et date :

.....

"Saint Georges de Mons" asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl

Forme juridique : asbl

Siège social : B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22 (Arrondissement de Mons)

Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Edition 2008

Annexe 3

Catégorie « Enfants »

(réservée aux jeunes de l'enseignement primaire et de 1^{ère} secondaire)

Formulaire de participation

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons », en collaboration avec la Ville de Mons

1. DONNÉES CONCERNANT LE PARTICIPANT

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone et/ou Gsm :

Adresse mail :

Titre du visuel :

Signature du participant et date :
.....

2. RUBRIQUE À COMPLÉTER SI LE VISUEL PROPOSÉ A ÉTÉ RÉALISÉ EN DEHORS DE L'ACTIVITÉ SCOLAIRE

DÉCLARATION DES PARENTS DU PARTICIPANT OU DE L'ADULTE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE À L'ÉGARD DU PARTICIPANT

Nous soussignés/Je soussigné(e).....
déclarons/déclare :

- avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2008 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes ;
- autoriser¹.....
à participer, en dehors de l'activité scolaire, à l'édition 2008 de ce concours sous ces conditions ;
- qu'est joint au présent formulaire, dûment complété, signé et daté, le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso, proposé par le participant concerné pour le concours dont question ;
- décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du visuel original ci-joint.

¹ Indiquer les nom et prénom du participant

Signature des parents ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale et date :

.....

3. RUBRIQUE À COMPLÉTER SI LE VISUEL PROPOSÉ A ÉTÉ RÉALISÉ DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ SCOLAIRE

DÉCLARATION DES PARENTS DU PARTICIPANT OU DE L'ADULTE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE À L'ÉGARD DU PARTICIPANT

Nous soussignés/Je soussigné(e).....
déclarons/déclare :

- avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2008 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes ;
- autoriser
à participer, dans le cadre de l'activité scolaire, à l'édition 2008 de ce concours sous ces conditions ;
- décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du visuel original proposé par le participant concerné pour le concours dont question.

Signature des parents ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale et date :

.....

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Je soussigné(e).....
déclare :

- avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2008 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes ;
- qu'est joint au présent formulaire, dûment complété, signé et daté, le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso, réalisé par le participant concerné dans le cadre de l'activité scolaire et proposé pour le concours dont question ;
- décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du visuel original proposé par le participant concerné pour le concours dont question.

Signature du représentant de l'établissement scolaire et date :

.....